



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2024_054

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	22
<i>Votants</i>	29
<i>Nombre de voix pour</i>	29
<i>Nombre de voix contre</i>	00
<i>Abstention</i>	00
<i>NPPV</i>	00

OBJET :

**Demande de subvention
auprès de :**

- L'Etat
- La Région Auvergne-
Rhône-Alpes
- La CAF
- La Communauté de
Communes Le Grésivaudan
- Le Département de l'Isère
dans le cadre de la
construction d'une
nouvelle école maternelle

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin le :

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 038-213802499-20240924-01_01_2024_054-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 24 septembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 septembre 2024

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU – MM. Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ Adjoint(e)s. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAULT – MM. Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mme Christine CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Mme Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA) - M. Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ) - M. Claude BAUSSAND (pouvoir à Dominique BONNET), M. Alexis ISAAC (pouvoir à Jean-Franck BARONI), M. Stéphane MOUNIER (pouvoir à Nadine HELLIETTE), M. Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

Madame Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

Le rapporteur, Monsieur Gilles FARRUGIA, adjoint aux travaux et au patrimoine, informe le conseil municipal que dans le cadre des objectifs fixés pour la mandature, il y a la rénovation énergétique de l'école des Chavannes.

Cette école a été construite et mise en service en 1977 pour sa partie principale. Puis le groupe scolaire a été agrandi à trois reprises. Le bâtiment est constitué de formes géométriques répétitives accolées les unes aux autres (un carré et 4 Hexagones) cette disposition géométrique a permis de pouvoir agrandir successivement l'école. L'inconvénient de ce système est que le dimensionnement des classes est fixé par un hexagone et un carré soit une surface totale de 55 m² pour chaque classe. Ce dimensionnement de classe n'est plus adapté aux pratiques actuelles. Les enseignants ont donc été obligés d'investir les circulations du bâtiment pour dispenser les apprentissages.

Pour finir, l'éducation nationale préconise la mise en place de classe limitée à 24 élèves. Cela nécessite donc pour l'école des Chavannes actuelles la création d'une classe supplémentaire.

D'un point de vue énergétique, l'école des Chavannes est le bâtiment le plus d'énergivore de la collectivité avec une consommation annuelle de 210 kWh/m²/an. La conception de ce bâtiment, extrêmement vitré, très réactif aux variations de température, avec un système de toitures terrasse très complexe, rend sa rénovation énergétique techniquement très complexe et financièrement disproportionnée.

Sur la base de ce constat, il a donc été décidé de construire une nouvelle école maternelle. Cette école sera construite sur le terrain de 8000 m² acquis à côté de l'école du Tartaix.

Un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé pour retenir un cabinet d'architecture.

Les membres de la commission d'appel d'offres ont donc retenu le cabinet d'architecture LAAC qui propose un projet répondant aux objectifs du programme à savoir :

- la construction de 7 de classes
- la construction d'une salle de psychomotricité
- la construction d'un espace dédié à l'accueil du service périscolaire
- la construction d'un espace restauration
- l'ensemble des locaux nécessaires au fonctionnement d'un établissement scolaire

soit un bâtiment d'une surface totale de 1826 m² pour un coût global de 6 300 000 € HT au stade APS.

D'un point de vue environnemental ce bâtiment sera exemplaire. Ils sont construits à base de béton bas carbone et d'isolants bio sourcé. Le bâtiment sera chauffé et refroidi par un système de géothermie profonde. Enfin le bâtiment sera équipé d'une centrale photovoltaïque de 100 kWc ce qui devrait permettre d'obtenir un label BEPOS pour les bâtiments à énergie positive.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, la commune de Montbonnot-Saint-Martin sollicite le soutien financier de l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la CAF, la Communauté de Communes Le Grésivaudan, le Département de l'Isère pour l'obtention d'une aide au titre de la construction d'un nouveau groupe scolaire et d'un espace restauration pour les enfants.

Un plan de financement provisoire est joint à cette délibération avec les différents objectifs de recettes pour l'ensemble

Le planning prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Finalisation des études au mois de septembre 2024 avec dépôt du permis de construire

Consultation des entreprises au mois de janvier 2025

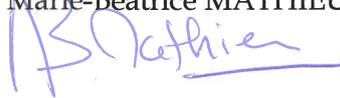
Début des travaux au mois de mars 2025

Réception du bâtiment au mois de septembre 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.



Le secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU



Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BONNET



Annexe : Plan de financement